

DÉPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 4 mai 2021

CP2021_05_34
id. 5674

Le 4 mai 2021, les membres de la commission permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département sous la présidence de Monsieur Christian ASTRUC, Président du Conseil départemental.

*Nombres de membres de la commission permanente : 19
Quorum : 7*

Sont présents :

M. ALBUGUES, M. ASTRUC, Mme CABOS, Mme DEBIAIS, M. DEPRINCE, Mme FERRERO, M. HENRYOT, Mme JALAISE, Mme NEGRE, Mme RIOLS, Mme SARDEING-RODRIGUEZ, M. WEILL

Sont représentés :

M. BEQ (pouvoir à Mme CABOS), M. BESIERS (pouvoir à M. HENRYOT), M. DESCAZEAUX (pouvoir à Mme SARDEING-RODRIGUEZ), M. HEBRARD (pouvoir à Mme RIOLS), Mme LE CORRE (pouvoir à Mme NEGRE), M. MARDEGAN (pouvoir à M. ASTRUC), Mme MAURIEGE (pouvoir à Mme JALAISE)

Le quorum légal est atteint, en application de l'article 6 de la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 modifiée par la loi n° 2021-160 du 15 février 2021 prorogeant l'état d'urgence sanitaire, la commission permanente peut valablement délibérer.

DÉLIBÉRATION

LISTE B

**GROSSES RÉPARATIONS AUX BÂTIMENTS SCOLAIRES
COMMUNES D'ANGEVILLE, BRESSOLS, CASTELSARRASIN,
CAUSSADE, ESPARSAC, LABARTHE, L'HONOR DE COS,
MOISSAC, MONTAUBAN, MONTBARTIER, NÈGREPELISSE,**

SAINT-NAUPHARY, SÉRIGNAC, VAISSAC, VALEILLES ET VILLEBRUMIER

I - PREAMBULE

Lors de la réunion consacrée au débat des orientations budgétaires le 9 mars 2020, l'Assemblée départementale a adopté la modification des politiques en matière d'aides aux communes et aux communautés de communes, répertoriées dans le « guide des aides départementales aux communes et aux établissements publics de coopération intercommunale – édition 2020 » et a réactualisé les taux d'aides aux communes en fonction de leurs potentiel fiscal et population.

Parallèlement, l'Assemblée départementale a aussi voté la mise en place des nouveaux plafonds d'aides pluriannuels alloués aux communes, communautés de communes et d'agglomération pour la période 2020-2026. À ce titre, elle a précisé les conditions de liquidation de la dotation 2016-2020.

II - PROJETS ÉLIGIBLES

Le Département accorde des subventions pour les travaux portants sur la réhabilitation des bâtiments scolaires du 1^{er} degré, à savoir :

- les grosses réparations des bâtiments scolaires ;
- les travaux de mise en accessibilité.

III - FINANCEMENT DÉPARTEMENTAL SELON LA NOUVELLE POLITIQUE VOTÉE LE 9 MARS 2020 :

La dépense subventionnable est plafonnée à 35 000 € HT et le taux de subvention est de 50 %.

IV - FINANCEMENT DÉPARTEMENTAL SELON L'ANCIENNE POLITIQUE VOTÉE LE 16 MARS 2016 :

La dépense subventionnable est plafonnée à 17 500 € HT et le taux de subvention est de 50 %.

V - DEMANDES PRÉSENTÉES

La commission permanente a délégation de compétence en la matière.

Il convient, au cours de la présente commission permanente, d'examiner les dossiers suivants :

A - Dossiers présentés dans le cadre de la nouvelle politique

Commune Nature du projet	Montant HT des travaux	Dépense subventionnable	Taux	Montant de la subvention
1 - ANGEVILLE Grosses réparations à l'école (climatisation réversible, menuiseries, réfection des sols et des façades) BSRB00002203	26 004 €	26 004 €	50 %	13 002 €
2 - BRESSOLS Mise en place de stores extérieurs sur la 2ème partie de l'atrium de l'école primaire BSRB00002493	4 568 €	4 568 €	50 %	2 284 €
3 - CAUSSADE Mise en accessibilité de l'école Marcel Pagnol (installation d'un ascenseur) BSRB00002144	130 372 €	35 000 €	50 %	17 500 €
4 - CAUSSADE Changement des menuiseries extérieures à l'école Marcel Pagnol (coursives et cage d'escalier) BSRB00002388	43 290 €	35 000 €	50 %	17 500 €
5 - ESPARSAC Rénovation des toitures de l'école BSRB00002487	58 256 €	35 000 €	50 %	17 500 €
6 - LABARTHE Mise aux normes acoustique et thermique et changement des menuiseries à l'école BSRB00002500	15 222 €	15 222 €	50 %	7 611 €
7 - L'HONOR DE COS Travaux de menuiseries à l'école BSRB00002441	29 004 €	29 004 €	50 %	14 502 €

8 - MOISSAC Remplacement des menuiseries à l'école de Sarlac BSRB00002107	110 400 €	35 000 €	50 %	17 500 €
9 - MONTAUBAN Travaux de mise en accessibilité de l'école Lalande BSRB00002150	24 163 €	24 163 €	50 %	12 081 €
10 - MONTAUBAN Travaux de mise en accessibilité de l'école Léo Ferré BSRB00002149	33 757 €	33 757 €	50 %	16 878 €
11 - MONTAUBAN Travaux de mise en accessibilité de l'école Fernand Balès BSRB00002148	34 579 €	34 579 €	50 %	17 289 €
12 - MONTAUBAN Travaux de mise en accessibilité de l'école Hugues Auffray BSRB00002147	15 922 €	15 922 €	50 %	7 961 €
13 - MONTBARTIER Installation d'une climatisation BSRB00002127	35 221 €	35 000 €	50 %	17 500 €
14 - NEGREPELISSE Réhabilitation des sanitaires de l'école élémentaire BSRB00002439	45 500 €	35 000 €	50 %	17 500 €
15 - SAINT-NAUPHARY Réfection des sols et des portes à l'école élémentaire BSRB00002589	17 604 €	17 604 €	50 %	8 802 €
16 - SAINT-NAUPHARY Travaux de correction acoustique à la cantine scolaire BSRB00002601	12 327 €	12 327 €	50 %	6 163 €

17 - SAINT-NAUPHARY Réfection des toitures terrasse de l'école élémentaire BSRB00003170	13 831 €	13 831 €	50 %	6 915 €
18 - VAISSAC Remplacement de la dalle béton et réfection du plancher d'une classe de l'école BSRB00003161	29 618 €	29 618 €	50 %	14 809 €
19 - VALEILLES Mise aux normes des sanitaires de l'école Étienne Brunet (travaux de mise en accessibilité) BSRB00003156	48 200 €	35 000 €	50 %	17 500 €
20 - VILLEBRUMIER Réfection de la classe n° 3 BSRB00002146	8 924 €	8 924 €	50 %	4 462 €
21 - VILLEBRUMIER Réfection de la toiture de la cantine scolaire BSRB00003144	4 976 €	4 976 €	50 %	2 488 €
22 - VILLEBRUMIER Réfection des couloirs et des salles de classe BSRB00003143	33 591 €	33 591 €	50 %	16 795 €
TOTAL				274 542 €

B – Dossiers présentés au titre de la 2^{ème} tranche

Commune Nature du projet	Montant HT des travaux	Dépense subventionnable	Taux	Montant de la subvention
23 - CASTELSARRASIN Rénovation de la charpente de l'école maternelle Pierre Perret – 2ème tranche BSRB00003137	135 981 €	17 500 €	50 %	8 750 €
24 - SERIGNAC Grosses réparations sur sanitaires, préau et salle de lecture à l'école – 2ème tranche BSRB00003153	26 038 €	8 538 €	50 %	4 269 €

25 - VILLEBRUMIER Réfection des façades et traitement de la charpente bois du préau – 2ème tranche BSRB00002882	20 055 €	2 555 €	50 %	1 277 €
TOTAL				14 296 €

La situation budgétaire s’y rapportant sera prélevée sur les crédits inscrits à cet effet au budget départemental de l'exercice 2021, article 204142 – sous fonction 21.

Autorisation de programme 2021	400 000 €
Engagé aux précédentes commissions permanentes.....	0 €
Engagé à la commission permanente de ce jour	288 838 €
Disponible	111 162 €

DÉCISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du conseil départemental du 28 avril 2015 portant délégation d'attributions à la commission permanente,

Vu les délibérations du conseil départemental du 16 mars 2016 et du 9 mars 2020 relatives à la modification de la politique d’aides départementales en faveur des communes et des établissements publics de coopération intercommunale,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Approuve, selon les modalités susvisées et au titre des grosses réparations aux bâtiments scolaires du 1^{er} degré (liste B), l'attribution des subventions départementales d’un montant global de 288 838 € (25 dossiers) à ces 16 communes ;

- Précise que ces subventions seront prélevées sur les crédits inscrits à l'article 20412, sous-fonction 21 du budget départemental.

Adopté à l'unanimité.

Monsieur Hébrard, au titre de sa procuration à Madame Riols, ne prend pas part au vote pour la subvention allouée à la commune de Caussade.

Monsieur Bésiers, au titre de sa procuration à Monsieur Henryot, ne prend pas part au vote pour la subvention allouée à la commune de Castelsarrasin.

Le Président,

Christian ASTRUC